



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Incendie de forêt dans le secteur Chute-des-Passes La MRC du Fjord-du-Saguenay s'organise

Saint-Honoré, le 10 juillet 2020 – Suite à la décision du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) de permettre l'accès en forêt dans le secteur Chute-des-Passes, la MRC du Fjord-du-Saguenay souhaite informer la population des démarches effectuées jusqu'à présent.

Jeudi dernier, une correspondance a été envoyée aux 77 propriétaires de baux de villégiateurs présents dans le périmètre de la zone touchée par l'incendie. Ce document, qui se retrouve également sur le site Internet de la MRC, permet de répondre aux questions que les villégiateurs pourraient se poser et identifie les personnes à contacter en cas de besoin. De plus, des employés de la MRC ont contacté chaque villégiateur dans le but de les informer des actions qui seront prises pour faciliter les travaux de nettoyage et d'obtenir leur coordonnée courriel qui permettra de les rejoindre rapidement.

Dès le lundi 13 juillet, ce sont 4 équipes d'inspecteurs de la MRC qui se rendront sur le terrain pour faire l'inventaire. Le préfet de la MRC, monsieur Gérald Savard, participera également à une visite des lieux.

Deux sites de récupération des débris de sinistre, aménagés avec rampe d'accès, se retrouveront près de la zone touchée, et ce, dès le début de la semaine prochaine. Seulement les usagers concernés par l'incendie pourront utiliser ces sites. Les renseignements seront d'ailleurs communiqués à ces usagers dans les meilleurs délais. Une somme d'environ 40 000 \$ a été allouée à cette mesure.

« Depuis le 17 juin, la MRC suit de près la situation. Un comité de cellule de crise a même été créé. Nous avons déjà visité le site avec la SOPFEU. Je tiens à rassurer les villégiateurs touchés par l'incendie que la MRC met tout en œuvre pour les accompagner dans cette situation. Nos équipes sont présentes sur le terrain et des sites de récupération des débris seront rapidement mis à leur disposition. Nous communiquons régulièrement avec eux et des employés de la MRC sont disponibles pour répondre à leurs questions », souligne Gérald Savard, préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

La MRC rappelle que tous les travaux (rénovation, construction, etc.) nécessitent l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation. Les demandes doivent être déposées à la MRC.

Comme mentionné dans le communiqué du MFFP et afin d'assurer la sécurité de tous, toutes les personnes souhaitant se rendre dans ce secteur doivent redoubler de prudence et éviter toute interférence avec les travaux de la SOPFEU.

- 30 -

Source :

Janick Gagné, conseillère en communication
MRC du Fjord-du-Saguenay
418 690-6113
janick.gagne@mrc-fjord.qc.ca